

**DÉCISION DG n° 2018-116**

**du 8 MAI 2018** portant nomination auprès de la commission mixte ad hoc sur l'évaluation de l'utilisation du BACLOFENE dans le traitement de patients alcoolo-dépendants, à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1, R.5322-11 1° et R.5322-14 ;
- Vu** l'avis n° 2017-05 du Conseil scientifique de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 22 novembre 2017;
- Vu** la délibération n°2017-27 du Conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 24 novembre 2017;
- Vu** l'article 4 des Règlements intérieurs de la Commission d'évaluation initiale du rapport entre les bénéfices et les risques des produits de santé en date du 18 janvier 2018, de la Commission de suivi du rapport entre les bénéfices et les risques des produits de santé du 19 décembre 2017, et de la Commission des stupéfiants et des psychotropes en date du 1er février 2018 ;
- Vu** la décision DG n° 2018-115 portant création d'une commission mixte ad hoc sur l'évaluation de l'utilisation du BACLOFENE dans le traitement de patients alcoolo-dépendants, à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** les propositions des présidents de chacune des commissions susvisées ;

**DECIDE**

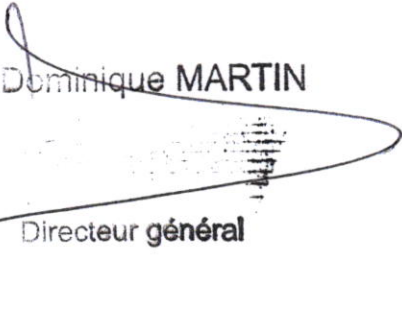
**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres auprès de la commission mixte ad hoc sur l'évaluation de l'utilisation du BACLOFENE dans le traitement de patients alcoolo-dépendants, à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, pour une durée de 4 mois à compter de la date de la présente décision :

Monsieur AUTHIER (Nicolas), en qualité de Président  
Monsieur BARDOU (Marc), en qualité de Vice-Président  
Monsieur PARIENTE (Antoine), en qualité de Vice-Président  
Madame BONNET (Marie)  
Monsieur DELILE (Jean-Michel)  
Madame OLIVIER (Véronique)  
Monsieur OLIVET (Fabrice)  
Madame POLLARD (Hélène)  
Madame ALIX (Marie-Alix)  
Madame DUGAST (Pascale)  
Monsieur ABRAMOVICI (Francis)  
Monsieur SICHEL (Claude)

Madame GREGOIRE (Muriel)  
Monsieur TRINH-DUC (Albert)  
Madame PERAULT-POCHAT (Marie-Christine)

**Article 2 :** La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **28 MAI 2018**

  
Dr Dominique MARTIN

Directeur général